

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER

Du 14 mars 2019

Concernant l'aménagement de la place du Clos

Les arbres devront respecter la profondeur d'implantation.

Il est rappelé à la société de bien protéger le chantier, des personnes ayant été vues à l'intérieur de celui-ci.

Les travaux reprennent à compter de la semaine prochaine, avec le renfort d'une équipe supplémentaire pour compenser l'arrêt du chantier suite aux intempéries.

L'agencement de deux marches en profil pour rattraper le niveau de la rue de l'église est validé par l'association mobilité réduite.

Le schéma des passerelles est en attente de validation du cabinet de contrôle.

La société RCM doit fournir le dossier complet d'exécution de la fontaine.

Le devis complémentaire concernant la purge du terrain de la place du clos est validé, ainsi que celui concernant la plantation d'arbres.

Pour rappel, une neutralisation de la rue de l'église sera nécessaire entre le 22 et le 26 avril 2019.

Madame le Maire

Sylvie BOUCHET BELLECOURT